Paris, le 5 janvier 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE PARC EOLIEN FRANÇAIS A BATTU AUJOURD'HUI UN NOUVEAU RECORD DE PRODUCTION

Le parc éolien français a atteint aujourd'hui une puissance de production de 4 636 MW*, surpassant le précédent record établi début décembre, et couvert jusqu'à 8 % de la consommation électrique française.

Avec une production d'électricité instantanée atteignant celle de 5 réacteurs nucléaires, l'énergie éolienne a produit jeudi 5 janvier 6% de notre consommation, évitant le recours à des centrales thermiques fossiles à une période de l'année où les besoins en électricité sont très élevés.

Ce record de début d'année 2012 fait suite à un mois de décembre 2011 au cours duquel le parc éolien a joué un rôle particulièrement important : il a couvert 4 % de nos besoins en électricité, contre 2 % couverts respectivement par les centrales à charbon et par les centrales à gaz. Sur l'ensemble de l'année 2011, ce taux a été pour l'éolien d'environ 2,5 %, ce qui représente la consommation domestique de près de 5 millions de personnes (chauffage électrique compris).

La production éolienne de ces précédentes semaines illustre une nouvelle fois la caractéristique du parc éolien français : en effet chaque année, la production éolienne est plus élevée durant les périodes les plus froides.

*Le dispositif IPES (pour l'insertion de la production éolienne et photovoltaïque sur le système) mis en place par RTE permet de prévoir chaque jour et de manière satisfaisante la production éolienne sur le territoire et d'y adapter les besoins restants. Ainsi, le parc éolien participe pleinement à l'équilibre offre demande. C'est ce que rappelle RTE dans le dernier Bilan Prévisionnel** publié en 2011, en précisant « qu'en France, 25 000 MW*** d'éoliennes ou 5 000 MW d'équipements thermiques apparaissent équivalents en termes d'ajustement du parc de production ».*

* Source www.rte-france.com
** http://www.rte-france.com/uploads/Mediatheque_docs/vie_systeme/annuelles/bilan_previsionnel/bilan_complet_2011.pdf
*** Objectif 2020 du Grenelle de l'environnement

Le Syndicat des énergies renouvelables regroupe plus de 500 adhérents, représente un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et plus de 80 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui regroupe les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse (**FBE**), bois, biocarburants, éolien (**FEE**), énergies marines, géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire photovoltaïque (**SOLER**), solaire thermique et thermodynamique.
France Energie Eolienne compte plus de 230 adhérents. Pour mieux connaître la filière éolienne française, consultez le site internet : http://fee.asso.fr

Contact presse : Françoise JOUET (francoise.jouet@enr.fr), tél. : 01 48 78 05 60 / 06 07 38 52 79